

1.

L'idée d'un titre d'identité unique court depuis la fin du XIX^{ème} siècle, mais la première carte d'identité française date de 1921 dans le département de la Seine. Après une initiative du ministre de l'Intérieur socialiste Marx Dormoy en 1935, les autorités l'imposent nationalement pendant l'Occupation. En 1955, la carte d'identité est rétablie, facultative, pour contrôler les « Français musulmans d'Algérie ». Moins de 150 ans après son institution, elle est dans les faits quasi obligatoire. Au Royaume-Uni, la carte d'identité arrivera en 2010², à ce jour elle n'existe pas.

Le projet de carte d'identité électronique, biométrique, lisible sans contact, sans doute obligatoire, est ressorti des cartons en 2005. 2008 sera l'année de sa réalisation³. En 1980, la revue *Terminal 19/84* s'est battue contre le perfectionnement de la carte d'identité car « la démocratie exige ce minimum irréductible qu'on puisse faire de faux papiers. » Encore dans les mémoires, la guerre rappelait l'utilisation qu'un gouvernement peut faire des outils de police - face aux Juifs et aux opposants. L'argument

2. Le gouvernement anglais est revenu sur ce projet en mai 2010 [NdE].

3. La loi a été adoptée en première lecture le 7 juillet 2011 [NdE].

reste lumineux après 25 ans de propagande sécuritaire : mise en danger par l'existence même d'une police, toute opposition au pouvoir est impossible si cette police est infaillible.

Il ne suffit pas de contester l'informatisation de la carte d'identité. C'est son principe qu'il faut refuser. La carte d'identité est la négation pratique de la présomption d'innocence. Chacun est suspect. Il suffit de refuser un contrôle d'identité ou le fichage génétique pour devenir coupable. La carte d'identité généralise la *présomption de culpabilité*.

Les mafias fabriqueront toujours de faux papiers. Comme il y aura toujours des ogres et des tueurs, boucs émissaires offerts au sadisme des honnêtes gens. Multiplier policiers, caméras et fichages ne supprimera jamais ces réprouvés, mais réduit l'ensemble de la société à la liberté surveillée. Mettre ceux qui « n'ont rien à se reprocher » dans une prison à ciel ouvert pour les protéger des criminels est absurde. Mieux vaut des assassins en liberté qu'une population entière sous surveillance.

S'opposer à la biométrie et aux tests ADN, c'est exiger la présomption d'innocence, donc l'abolition de la carte d'identité.

2.

Pour attribuer une carte d'identité, on consulte les registres d'état civil. Ces fichiers et pièces d'identité reposent sur le même principe policier de suspicion. Ils matérialisent notre assujettissement à l'État.

En 1539, François 1er impose la tenue des registres de baptêmes et décès pour renforcer l'emprise royale sur ses sujets (ordonnance de Villers-Côtterets). Depuis, notre sujétion n'a fait que s'accroître avec l'État. Consignés dans ses registres d'inventaire, nous ne sommes que ses possessions. Les objets ont des étiquettes ; les citoyens ont leur carte d'identité, à l'étranger leur passeport. Délicatesse : on nous a adjoint un numéro personnel, pour nous mobiliser en temps de guerre et nous soigner en temps de paix. Nous l'aurait-on tatoué que ç'aurait été plus clair.

Il n'y a pas de bon fichier. L'objet de *tous* les fichiers est de surveiller la population, tenue pour suspecte. À quoi bon soumettre les soins médicaux, considérés comme un droit inconditionnel, à l'inscription dans un fichier central et à la détention d'une carte informatisée ? Le numéro de Sécurité sociale ne sert que

pour les 30 % non pris en charge (le tiers payant), couverts par les mutuelles. Établissons la gratuité des soins, et le numéro de Sécu devient inutile. Ou peut-être serait-il plus simple de supprimer les nuisances qui créent nos conditions de vie pathogènes : alimentation dégradée, amiante, pesticides, etc.

Tous les fichiers sont policiers. En 1974, le projet SAFARI d'interconnexion des fichiers par le numéro de Sécurité sociale scandalise. SAFARI (Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus) ne concerne pourtant que l'administration (INSEE, impôts, banques, assurances, etc). État-Providence ou État policier, la volonté d'identifier les individus, la constitution de n'importe quel fichier – même sous de nobles prétextes – révèle l'administration comme police, science de la gestion (du latin *politia*, « art de gouverner la cité »).

Refuser l'interconnexion des fichiers, c'est refuser l'identification policière, donc exiger l'abolition de tout fichier.